

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	7
Votants	8
procuration	1

L'an deux mil vingt-cinq le mercredi 11 juin, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 5 juin 2025

Objet
N° 25/04/18
Déplacement du domaine public lieu-dit Chanté d'en Bas

Présents Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Maryvonne ALVARD, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Rachel ROUSSET

Représentés Mme Dominique ANCEY donne pouvoir à Mme Audrey PENIN

Absents excusés Mesdames Dominique ANCEY et Guyonne FOURNIER

Secrétaire de séance Madame Maryvonne ALVARD

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de déplacer le domaine public ne correspondant plus à la réalité suite à une demande du propriétaire de la parcelle cadastrée section B n°1170 qui sollicite un échange d'une partie de sa parcelle cadastrée section B n°1184 contre une partie de la parcelle cadastrée section B n° 2894 située 119 route du Chanté d'en Bas 74660 VALLORCINE.

Cette information au public a été réalisée du 23 mai au 23 juin 2024 inclus, le conseil municipal doit statuer et prononcer ses conclusions suite à cette information au public.

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), notamment ses articles L2111-1 et suivants relatifs au domaine public,

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 dites « 3DS » (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification de l'action publique locale),

Vu la demande formulée par M. Elie GUY, sollicitant le déplacement d'un emplacement relevant du domaine public situé au 119 route du Chanté d'en Bas 74660 Vallorcine,

Vu le projet de division suite aux relevés effectués par le géomètre en date du 7 juin et du 13 octobre 2023 et établi en date du 23 novembre 2023,

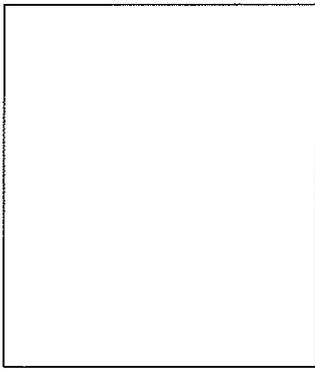
Considérant que l'emplacement actuellement inscrit au plan de classement du domaine public ne correspond plus à la réalité de terrain, en effet, ce dernier traverse un bâtiment d'habitation,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à une mise à jour de la consistance du domaine public pour tenir compte de cette évolution,

Considérant que cette régularisation est rendue possible par les dispositions de la loi 3DS, qui permettent aux collectivités territoriales d'adapter l'organisation et la gestion de leur domaine public aux réalités locales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

➤ **APPROUVE** le principe du déplacement de l'emplacement concerné



du domaine public communal
74660 Vallorcine, conformément

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la modification des documents d'urbanisme, cadastraux ou administratifs, y compris la saisine des services de l'Etat si besoin ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet échange ;
- **APPROUVE** que les frais afférents à cet échange seront pris en charge par la commune ;

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le
ID : 074-217402908-20250611-25_04_18-DE

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Maryvonne ALVARD



Acte certifié exécutoire le : 16/06/2025
Télétransmis en Préfecture le : 16/06/2025
Notifié ou publié le : 16/06/2025

Le Maire,
Jérémy VALLAS



La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches